

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2010

Voici les principales délibérations du **Conseil Municipal qui s'est réuni le jeudi 30 octobre à 19h00** sous la présidence de M. Daniel Deschodt, maire.

Etaient présents : M.Deschodt, M. Devulder, M. Avart, M. Dambricourt, M. Berquez, Mme Lecoq, M.Ducrocq, Mme Assal, Mlle Binet, M. Clais, M. Delhaye, Mlle Fourrier, M. Gogibus, M. Govart, M. Guilbert, M. Plumart, Mme Questier, Mlle Rousselle, M. Vanpoperinghe
Excusés : M. Danquigny, Mme Dufour (procuration à M. Guilbert), Mme Vandebossche, M. Vermeersch (procuration à M. Berquez)

En préambule, le maire a évoqué les travaux de l'été. Il a aussi déploré les vols et dégradations des écoles publiques et privées, du local des archers et du Mille clubs.

Suite à la décision du tribunal de Dunkerque du 22 octobre condamnant les auteurs des faits précités, un courrier a été adressé à son président contestant le rejet de la demande en dommages et intérêts présentée par la commune, le conseil municipal ayant autorisé le maire à soutenir une action en justice dans une précédente délibération.

Le maire a également fait part de la reprise des travaux de révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), le document définitif devrait être finalisé pour décembre 2011.

Les élus ont ensuite examiné l'ordre du jour. Toutes les décisions (après passage devant les commissions) ont été votées à l'unanimité.

Achat d'un terrain cité Lecras : en vue de faciliter l'accès aux maisons de la cité Lecras et aux terrains situés en fond de rue, susceptibles d'être urbanisés, le conseil décide de l'achat d'un terrain contigu à la rue (1162 m²) pour la somme de 20 000 €. Dans un premier temps une aire de stationnement sans travaux lourds sera aménagée.

Classement de l'allée desservant la cité Lecras : l'allée desservant la cité Lecras était jusqu'ici privée. Les riverains ayant tous accepté la cession de leur parcelle à la commune, la rue sera désormais classée dans le domaine communal.

Achat d'un terrain rue de Millam : le conseil décide de l'achat d'un terrain, propriété de M. Vanderhaeghe, situé à l'arrière de l'école Brachet, d'une superficie de 783 m² pour la somme de 25 300 €. Ce terrain permettra la construction de nouveaux sanitaires, d'une nouvelle chaufferie et la réalisation d'un petit jardin ludique qui sera destiné aux enfants de cette école maternelle.

Dénomination d'un secteur d'habitations rue de Millam : suite à la division parcellaire et à la transformation d'un bâtiment en plusieurs logements par le propriétaire, le conseil décide de nommer cet ensemble « Cour Vanderhaeghe », sous réserve d'acceptation par le propriétaire.

Achat d'un terrain rue de l'Ermitage : la commune a acquis la propriété de Mme Hermant située à côté des anciens ateliers municipaux, un espace d'une dizaine de mètres carrés a été omis dans la proposition de vente. Il sera intégré à la cession au prix de 30 € le mètre carré.

Travaux d'amélioration résidence des Dahlias, demande de garantie d'emprunt de la Maison Flamande : les élus ont accordé à la société d'HLM la garantie communale pour son emprunt de 1 300 000 € en vue de réhabiliter les 80 maisons du lotissement (couvertures, bardages, gouttières).

Remplacement du réseau d'eau de l'école maternelle Brachet : les canalisations de l'école Brachet sont

vétustes et présentent des risques sanitaires, elle seront remplacées pour un coût estimé à 43 000 € HT.

Maison des archers, validation de l'enveloppe des travaux : l'enveloppe des travaux d'un montant de 229 951 € a été validée par le conseil. Le permis de construire est en cours d'instruction et le début des travaux est prévu pour janvier 2011. Diverses subventions feront diminuer le coût final pour la commune.

Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques, signature d'une convention : la commune adhèrera à la convention avec la Communauté de Communes de la Colme pour la valorisation des déchets électriques et électroniques qui ne peuvent plus être collectés par le service des encombrants et doivent être déposés en déchèterie.

Service Civique, décision de principe : le conseil municipal décide d'intégrer la commune dans le dispositif du Service Civique. Ceci pourra permettre à des jeunes de 16 à 25 ans de travailler pour la collectivité pour une période de 6 à 12 mois, moyennant une indemnité mensuelle de 542 €. Les jeunes retenus dans ce dispositif accompliront des missions d'intérêt général : sorties d'écoles, aide aux personnes âgées, cimetière, généalogie...

Mise en vente de la licence du Relais Flandre Artois : le conseil valide la vente de la licence IV du Relais Flandre Artois à son nouveau propriétaire.